

Coordinateur de projet et de carrière artistique

RNCP34058 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	323p, 310p, 133
Formacode(s)	45052, 32096
Code(s) ROME	L1302, L1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	05/07/2019
Date d'échéance	05/07/2020

Certificateur(s)

ATLA · SIRET : 39963582000034

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LA CLIQUE ETC	49030109000018	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le manager correspond à « la personne ou la structure chargée du développement économique d'un potentiel artistique » (Profession manager, éditions IRMA) A cette fin, il coordonne l'ensemble des interlocuteurs de l'artiste/du projet : partenaires professionnels (producteurs/éditeurs/tourneurs) les organismes professionnels (SACEM, CNV, SPEDIDAM ...), les médias, le public, soit comme mandataire de l'artiste, soit comme salarié de la structure en contrat avec l'artiste (maison de disque/label, tourneur ou éditeur, parfois les trois) ; il définit ou contribue à définir les stratégies de développement de carrières ou de projet. La notion de « Coordinateur (-trice) de projet et de carrière artistique» est issue d'une réflexion issue de deux mouvements parallèles à savoir :

1 La restructuration récente des métiers du spectacle vivant et particulièrement dans la musique actuelle, a conduit le législateur à faire évoluer la définition de certains métiers

entrepreneur de spectacle/agent artistique -manager 2 Les nouvelles modalités de développement d'un projet artistique en particulier dans la musique actuelle la pratique des contrats à 360° qui induit d'avoir des professionnels formés capables d'avoir une vision d'ensemble du développement de projet et de carrière d'artiste. Généraliste du secteur musical voir du spectacle vivant le manager/ « Coordinateur (-trice) de projet et de carrière artistique» représente l'artiste, il gère sa carrière, son image, ses droits et recherche des emplois rémunérateurs. Selon le niveau de développement de l'artiste et pour étoffer leur entourage professionnel, il peut être celui qui amorcera la production phonographique ou la production de spectacle ou la diffusion.

Le Coordinateur (-trice) de projet et de carrière artistique (Niveau 5) intervient par :

Le conseil en ingénierie culturelle et gestion de carrière - la représentation de l'artiste et de son projet La coordination de projet et de carrière artistique La conception et la gestion de projet culturel

et/ou L'administration d'un projet culturel ou d'une carrière artistique et/ou La promotion d'artiste ou de projet artistique et culturel

et/ou La négociation des aspects commerciaux du spectacle vivant et de la musique enregistrée

Aussi, le titre présenté ici de « Coordinateur (-trice) de projet et de carrière artistique» peut mener directement aux métiers suivants :

Assistant Manager (se) /chargé(e) de projet artistique/chargé(e) de projet culturel/ chargé(e) de développement culturel/ manager(e) d'artistes/ chargé(e) de développement de carrière/chargé(e) d'accompagnement de projet/développeur(e) d'artiste / Agent(e) de promotion d'artiste

Les métiers suivants sont plus spécialisés et peuvent être envisagés avec un titre de « Coordinateur (-trice) de projet et de carrière artistique»

selon la formation ou l'expérience professionnelle :

Production : Chargé(e) de production, assistant(e) de production, chargé(e) de financements, chargé(e) de partenariat, de mécénat

Logistique : tour manager, régisseur

Diffusion : Chargé(e) de diffusion, booker(euse), tourneur(euse) Gestion de droits/éditions Chargé(e) de relations organismes de gestion collective, Communication Assistant de communication, Chargé(e) de communication Programmation

Programmeur / trice, assistant(e) programmeur, conseiller(e) technique à la programmation Action culturelle Chargé(e) de lieux ressources, chargé(e) d'accompagnement artistique, Chargé(e) de relation avec les publics

ACTIVITÉS VISÉES

L'objectif d'un(e) « Coordinateur (-trice) de projet et de carrière artistique» est de développer l'économie d'un potentiel artistique. Selon les degrés de développement d'un projet ou d'une carrière et selon qu'il intervient en tant que mandataire de l'artiste ou au nom d'une structure (label-tourneur-entrepreneur de spectacle- agence- éditeur...), gérant tout ou partie de la carrière de l'artiste ou du projet artistique ou culturel, le « Coordinateur (-trice) de projet et de carrière artistique» (Niveau 5) intervient par :

La représentation de l'artiste et de ses projets

o Il examine toutes propositions qui sont faites à l'artiste

o Il respecte et fait respecter les choix de l'artiste, les orientations du projet d'un point de vue artistique, éthique et déontologique

o Il négocie les termes des contrats pour le compte de l'intéressé représenté

o Il vérifie les conditions d'exécution des contrats et le paiement des cachets, des droits, des prestations réalisées

o Il défend les activités et les intérêts professionnels de l'artiste du spectacle dans la mesure de ces capacités

o Il inscrit ou il vérifie l'inscription de l'artiste auprès de tous les organismes professionnels (SACEM/sacd/spedidam/adami/congés spectacles...)

La coordination de projet artistique et culturel

o Il développe et entretient sa connaissance de l'environnement professionnel du spectacle vivant et /ou de la musique enregistrée

o il est en lien avec tous les interlocuteurs de l'artiste ou du projet : partenaires professionnels (technicien son, maison de disque, éditeur musical, tourneur, organisateur, diffuseur...) organismes professionnels (SACEM, ADAMI...) les media (radio, journaux, télé...) les prestataires (attaché de presse, photographe, graphiste, studio, coach...) o il met en place et communique les plannings (répétitions, enregistrements, promotion, signatures) o il organise les rencontres et les rendez-vous professionnels

La conception et la gestion de projet culturel

o il maîtrise la méthodologie de projet et certains outils nécessaires à la gestion de projet

o il définit ou contribue à définir des priorités, à fixer des objectifs, à définir un plan d'action

o il identifie et sélectionne, ou contribue à identifier et à sélectionner, les projets, les propositions et les soumet à l'appréciation de l'artiste, ou du responsable de la structure

o il détermine ou contribue à déterminer les conditions de réalisation d'un projet et les moyens techniques, artistiques et financiers

o il met en œuvre les moyens d'optimiser et de valoriser les compétences, les qualités de l'artiste, les points forts du projet

o il organise son travail et, éventuellement celui d'une équipe, en fonction des objectifs, des contraintes et des délais

o il coordonne les demandes de subvention, les recherches de financements (collectivités, état, Adami, Spedidam, SSCP, SPPF, FCM, Bureau Export)

et/ou L'administration de projet culturel - de carrière d'artiste

o En prenant en compte la réalité économique, il gère ou contribue à la gestion administrativement, juridiquement et

financièrement du projet afin d'en sécuriser ses différentes étapes en collaboration avec des professionnels de la gestion

o Il applique et fait appliquer les conventions collectives adéquates dans les domaines du spectacle vivant et de la musique enregistrée

o Il établit ou rassemble les éléments pour établir des contrats commerciaux, de travail, de propriété intellectuelle

o Il contrôle l'avancement d'un projet, son adéquation avec le cahier des charges, le budget et les délais de réalisation

et/ou La promotion d'artiste ou de projet artistique et culturel

o Il participe à l'élaboration des stratégies promotionnelles quant à la présentation des œuvres des artistes en coordination avec d'autres acteurs du projet

o Il Contribue à l'élaboration, au suivi et à la gestion d'un budget de communication

o Selon sa compétence, il communique, promeut, commercialise ou organise (voire contribue à l'organisation de) la communication, la promotion, la commercialisation pour rendre visible, lisible, partageable le projet artistique auprès des différentes cibles

o Il participe à l'organisation ou organise des opérations de relations publiques autour du projet (invitation, show case, projection...etc.)

Et/ou La négociation des aspects commerciaux du spectacle vivant et de la musique enregistrée

o Il élabore et/ou suit une stratégie de développement économique du projet, de la carrière

o Il identifie les réseaux de diffusion locaux, nationaux, voire internationaux du spectacle vivant – en particulier les réseaux de la (des) discipline(s) de son entreprise/son projet/ses artistes – ainsi que les politiques publiques de la culture ; il assure une veille sur les orientations artistiques des réseaux et partenaires de diffusion

o Il constitue, met à jour et exploite des bases de données « publics » (adhérents, fans, suiveurs etc.) professionnels (diffuseurs, festival, salle de spectacle...)

o Il établit ou contribue à établir un coût de plateau, un prix de spectacle, un seuil de rentabilité o Il négocie des cachets – des dates –des budgets – des contrats – des partenariats institutionnels, professionnels, financiers

o Il a une vision précise des différentes sources de financements : Production/diffusion/subvention/ fondation/ financement privé/mécénat /sponsoring. o Il élabore et défend un dossier de subvention/de partenariat

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable de :

o De maîtriser

l'environnement professionnel du spectacle vivant et /ou de la musique enregistrée d'un point de vue juridique – économique – artistique et culturel

o De conseiller sur les bases du cadre juridiques d'exercice des professions du spectacle vivant et/ou de la musique enregistrée

o D'assurer une veille sur les évolutions artistiques et techniques dans la (les) discipline(s) de son entreprise, de son artiste, de son projet

o De faire

respecter les choix de l'artiste, les orientations du projet d'un point de vue artistique, éthique et déontologique

o De coordonner tous les interlocuteurs de l'artiste ou du projet : partenaires professionnels (technicien son, maison de disque, éditeur musical, tourneur, organisateur, diffuseur...) organismes professionnels (SACEM, ADAMI...) les media (radio, journaux, télé...) les prestataires (attaché de presse, photographe, graphiste, studio, coach...)

o de gérer ou contribuer à la gestion , en prenant en compte la réalité économique administrative, juridique et financière du projet afin d'en sécuriser ses différentes étapes en collaboration avec des professionnels de la gestion

o de maîtriser la méthodologie de projet et certains outils nécessaires à la gestion de projet

o de communiquer, promouvoir, commercialiser ou organiser (voir contribuer à l'organisation de) la communication, la promotion, la commercialisation pour rendre visible, lisible, partageable le projet artistique auprès des différentes cibles

o Créer et entretenir des réseaux et des partenariats avec des acteurs culturels et institutionnels pertinents

o

Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues

o

Maîtriser des logiciels de bureautique – a minima un tableur, un traitement de texte, une base de données –, un logiciel spécifique de gestion de spectacles et des outils de communication numérique

Blocs de compétences

RNCP34058BC01 — Bloc 4 Intitulé : Développement de projet artistique/accompagnement d'artiste

LISTE DE COMPÉTENCES

- o Entretenir une culture musicale large sujette à constant enrichissement
- o Maîtriser les différents acteurs de la filière musicale et du spectacle vivant : rôle et interaction
- o Veiller sur l'actualité ses connaissances des outils de production, de diffusion et de communication
- o Et/ou Veiller sur l'actualité de la chaîne de production de la musique (prises, mixes, mastering)
- o Et/ou Veiller sur l'actualité des réseaux de diffusion
- o Maîtriser la réglementation liée à la propriété intellectuelle et artistique
- o Comprendre le rôle des sociétés civiles d'artistes-interprètes et connaître leurs actions
- o Avoir conçu et utilisé des critères de choix de projet ou d'artiste
- o Analyser les différentes dimensions d'une carrière artistique pour mieux appréhender les enjeux d'un développement artistique professionnel et construire ou co-construire une stratégie adaptée aux caractéristiques du projet.
- o Concevoir et nourrir différentes bases de données professionnelles
- o Pratiquer l'entretien professionnel : écoute active – assertivité – bienveillance
- o Identifier des réseaux professionnels internes et externes, nationaux et internationaux
- o Utiliser des règles et procédures de gestion administrative
- o Maîtriser des méthodes de conduite et d'évaluation de projets
- o Appliquer les techniques de conduite de projet
- o Coordonner et mobiliser des équipes autour d'un projet
- o Animer une équipe d'un point de vue hiérarchique ou fonctionnel
- o organiser et entretenir le lien entre l'artiste ou le porteur de projet et le reste de son environnement professionnel
- o Mettre en place des outils d'analyse et d'évaluation de projet
- o Organiser et Conduire une réunion
- o Utiliser les applications informatiques spécialisées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas liée à la spécialité choisie : Mettre au point une stratégie de développement de carrière à partir des éléments présentés

RNCP34058BC02 — Bloc 1 Intitulé : promotion d'artiste ou de projet artistique et culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

- o Préparer et communiquer les documents d'information et les éléments liés à l'activité promotionnelle et / ou éditoriale du projet culturel
- o Coordonner les acteurs de la promotion : attaché de presse/community manager/chargé de communication
- o Elaborer une stratégie de communication et mettre en œuvre les relations médias dans le spectacle vivant ou la musique enregistrée
- o Elaborer une stratégie de communication numérique
- o Identifier et employer les outils de communication numériques
- o Réaliser des produits de communication écrits, visuels ou audiovisuels (journaux, bulletins internes, communiqués, plaquettes, brochures, dépliants, articles, revue de presse, site web, affiche, etc.)
- o Réaliser des supports de communication simple de la conception à l'impression
- o Elaborer une stratégie de communication et mettre en œuvre les relations médias pour la sortie d'un support enregistré
- o Réaliser des actions de communication événementielle (showcase, inauguration, vernissage, réception, mécénat, parrainage, accueil de personnalité, visite)
- o Elaborer un plan media
- o Négocier des partenariats
- o Mettre en place une campagne de financement participatif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas liée à la spécialité choisie :

définition d'une stratégie de communication /modalités de mise en œuvre à partir d'éléments d'une production présentée

RNCP34058BC03 — Bloc 2 Intitulé : Administration d'un projet culturel ou d'une carrière d'artiste / Régie de production

LISTE DE COMPÉTENCES

- o Produire et / ou communiquer les éléments nécessaires à la préparation des documents administratifs
- o Connaître des règles et procédures de gestion administrative o Rédiger des documents techniques et administratifs
- o Effectuer le suivi administratif et financier du projet/de la production/de la structure en collaboration avec des professionnels de la gestion
- o Vérifier la conformité de procédures administratives et préparer les documents de suivi de décisions administratives
- o Organiser son travail en fonction des contraintes, des délais et des objectifs o Utiliser les outils bureautiques standards et les applications spécialisées
- o Rédiger et mettre en forme des documents (rapport, cahier des charges, note de synthèse, document de présentation, etc.) o Établir et lire un plan de travail, un rétro-planning, une conduite de spectacle, etc.

Juridiques

- o Maîtriser les points clé de la législation spécifique au spectacle vivant et à la musique enregistrée
- o Cerner les conditions d'exercice des différents acteurs des filières concernées par la certification
- o Identifier les principes de propriété intellectuelle d'une œuvre musicale (droits d'auteur, droits voisins et droits éditoriaux) o Identifier les contrats usuels du spectacle vivant et de la musique enregistrée
- o Établir un contrat ou rassembler les éléments nécessaires à l'établissement d'un contrat
- o Distinguer les structures juridiques rencontrées dans le secteur o

les obligations d'un employeur et les particularités du contrat de travail

o Maîtriser L'environnement social lié aux activités du spectacle vivant et la musique enregistrée : Les employeurs des artistes, L'emploi des artistes-interprètes, l'intermittence : annexes 8 et 10, démarches, nomenclatures d'emplois, les organismes sociaux : Urssaf, Audiens, Pôle emploi, CS, Guso, Afdas, CMB, Fnas, etc. , Les conventions collectives et les accords syndicaux.

Gestion

- o Utiliser la comptabilité dans son activité o Éditer, vérifier et transmettre les éléments nécessaires à la facturation
- Participer à la gestion de diverses opérations comptables et au suivi de dépenses
- o Rassembler les éléments pour assurer le suivi comptable d'un projet - d'une production - d'une structure (devis estimatif, budget définitif, plan de trésorerie, échéancier, rendu des comptes...) o Établir, suivre et gérer les éléments budgétaires et financiers d'un projet/d'une production /d'une structure (estimation de coût, budget prévisionnel, suivi budgétaire, devis, contrôle des factures, suivi des bilans financiers) o Maîtriser les éléments d'élaboration d'un business plan / d'un budget analytique o Identifier les différentes sources de financements : Production/diffusion/subvention/ fondation/ financement privé/mécénat /sponsoring.
- o Élaborer un dossier de subvention/de partenariat

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas liée à la spécialité choisie :

Montage d'une production d'un point de vue administratif, juridique, logistique et financier à partir des éléments d'un projet artistique à mettre en œuvre

RNCP34058BC04 — Bloc 3 Intitulé : gestion de droits /Edition

LISTE DE COMPÉTENCES

- o Concevoir et nourrir différentes bases de données professionnelles o Connaître les contrats usuels du spectacle vivant et de la musique enregistrée
- o Établir un contrat ou rassembler les éléments nécessaires à l'établissement d'un contrat o Entretenir une culture musicale large sujette à constant enrichissement
- o Repérer les différents acteurs de la filière musicale: rôle et interaction
- o Maîtriser la filière de la production phonographique de l'enregistrement à la commercialisation

o

Evaluer les enjeux de l'édition

- o Avoir conçu et utilisé des critères de choix de projet ou d'artiste
- o Analyser les différentes dimensions d'une carrière artistique pour mieux appréhender les enjeux d'un développement artistique professionnel et construire ou co-construire une stratégie adaptée aux caractéristiques du projet. o Veiller sur l'actualité des outils de production, de diffusion et de communication
- o Veiller sur l'actualité de la chaîne de production de la musique (prises, mixes, mastering)

o Maîtriser la réglementation liée à la propriété intellectuelle et artistique o Identifier les principes de propriété intellectuelle d'une œuvre musicale (droits d'auteur, droits voisins et droits éditoriaux)
o Comprendre le rôle des sociétés civiles de droits d'auteurs et d'artistes-interprètes et connaître leurs actions
o Envisager toutes les possibilités de placement et de rémunération d'une œuvre o Comprendre le fonctionnement et les outils des sociétés de droit d'auteur

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas liée à la spécialité choisie :

Mettre au point une stratégie d'exploitation d'une œuvre à partir des éléments présentés

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Spectacle vivant – Musique enregistrée

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Assistant Manager (se) /chargé(e) de projet artistique/chargé(e) de projet culturel/ chargé(e) de développement culturel/ manager(e) d'artistes/ chargé(e) de développement de carrière/chargé(e) d'accompagnement de projet/développeur(e) d'artiste / Agent(e) de promotion d'artiste/Manager d'artiste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) Convention collective nationale de l'édition phonographique du 30 juin 2008

La réforme des licences, engagée par voie réglementaire, trouve un aboutissement dans la loi n°99-198 du 18 mars 1999 modifiant l'ordonnance de 1945 et ses textes d'application de 1947

Le métier des agent(e)s artistiques (intermédiaires entre l'artiste et son environnement professionnel) et assimilés dont les managers (euses) est régit par la https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=41AD06432EDE1AD46048977150A585CD.tpdila11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022511227&idArticle=LEGIARTI000022513287&dateTexte=20100725"https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=41AD06432EDE1AD46048977150A585CD.tpdila11v_1?cidTexte=JORFTEXT000022511227&idArticle=LEGIARTI000022513287&dateTexte=20100725

"LOI n°2010-853 du 23 juillet 2010 - art. 21 et par Décret n° 2011-517 du 11 mai 2011 relatif aux agents artistiques et par ses décrets d'application fixant les conditions de rémunération.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833
Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Au minimum : 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, représentant les employeurs, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur représentant les salariés , 1 représentant du secteur pédagogique

Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Au minimum : 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, représentant les employeurs, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur représentant les salariés , 1 représentant du secteur pédagogique

Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

en cours

COMPOSITION DU JURY — VAE

Au minimum : 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur, représentant les employeurs, 1 professionnel en activité extérieur à l'organisme certificateur représentant les salariés , 1 représentant du secteur pédagogique

Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant du secteur artistique

Base légale

Date de décision	05/07/2019
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	05/07/2020

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	22	0	90 %	—
2017	27	0	85 %	89 %
2016	27	0	74 %	67 %
2015	21	1	95 %	90 %
2014	9	0	78 %	89 %
2013	10	0	80 %	100 %
2012	8	0	75 %	88 %
2011	6	0	100 %	67 %

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

en cours d'actualisation

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	7 780 €
Coût moyen par dossier	1 556 €
Durée moyenne	270 h
Période	01/2020 – 03/2020
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	6 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.